



PAYS : Qatar

Ville : DOHA

Nom de l'établissement : Lycée Bonaparte

Secteur géographique : MOPI/ASIE

ACTE CONSEIL D'ETABLISSEMENT – 06/02/2024

OBJET :

ACTE N°4/ 2023-2024 portant sur : Interdiction du téléphone portable à l'école

Le Conseil d'Etablissement dans la séance du 06 février 2024 :

- Vu (D.2002-22 du 04/01/2002 ; C 1946 du 30/06/2008 ; etc...)
- Vu la convocation qui lui a été adressée 10 jours avant,
- Considérant que 26 membres étaient présents sur les 27 composant le conseil : le quorum est atteint,
- Après avoir débattu s'est prononcé par vote,
- Le résultat du vote est le suivant :**

Nombre de membres : 26 présents – 19 votants
Suffrages exprimés : 19 pour - 0 contre – 0 abstention
Suffrages non exprimés : 0
N'ont pas pris part au vote : 0

Résultat :

Le Conseil d'Etablissement approuve l' Interdiction du téléphone portable à l'école

Avis favorable

Avis défavorable

Partage des voix

Date : 06/02/2024

Bruno ASSELIN
Le président du Conseil d'Etablissement

Signature :

